

N° : D-2018-183
R-4061-2018

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

et

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET
ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC
(AHQ-ARQ)

-et-

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE
INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)

Intervenantes

**DÉCLARATION SOUS SERMENT D'UN REPRÉSENTANT
DE DÉVELOPPEMENT EDF RENOUVELABLES INC.**

Je soussigné, ALEX COUTURE, directeur Senior Production Canada pour DÉVELOPPEMENT EDF RENOUVELABLES INC. (« EDF »), une corporation dûment constituée ayant une place d'affaires au 1010, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal (Québec), H3B 2N2, déclare sous serment ce qui suit :

1. J'ai été autorisé par EDF ainsi que toutes les sociétés nommées à l' **Annexe A** (avec EDF, les « **Propriétaires** ») à titre de propriétaire indivis avec EDF des parcs éoliens nommés à cette annexe, à faire la présente déclaration sous serment.
2. J'ai lu la décision rendue par la Régie de l'énergie le 19 décembre 2018 ordonnant à la demanderesse Hydro-Québec (« **Hydro-Québec** ») de déposer les données historiques mensuelles de la contribution de chacun des parcs éoliens en exploitation et le courriel d'Hydro-Québec du 16 janvier 2019 demandant à EDF, en tant que parc éolien en exploitation, de lui fournir ces données.
3. Or, ces données sont des données stratégiques confidentielles, et ce, aux termes même des contrats qui lient les Propriétaires à Hydro-Québec.
4. En outre, le marché de l'énergie est une industrie hautement compétitive et la divulgation de ces données, qui comprennent notamment des données liées à la vitesse des vents, des pertes en raison de givre et des données de performance des éoliennes, permettrait aux concurrents d'obtenir une idée représentative des stratégies d'affaires et de négociation des Propriétaires.
5. Les données en cause pourraient entre autres permettre à un concurrent de calculer le rendement opérationnel de chacun des parcs éoliens listés à l'Annexe A ce qui nuirait considérablement à la stratégie d'affaire des Propriétaires.

6. Il va sans dire que les concurrents des Propriétaires, tant actuels que potentiels, n'ont présentement pas accès aux données historiques mensuelles puisque ces données ont, à juste titre, toujours été considérées comme étant confidentielles par les Propriétaires et Hydro-Québec.
7. Ainsi, en rendant disponible à ses concurrents l'information confidentielle relative à l'exploitation de ses parcs éoliens, la divulgation des données demandées affaiblirait considérablement la position stratégique des Propriétaires.
8. Par ailleurs, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1, à son article 24, prévoit qu'un organisme public ne peut communiquer un renseignement industriel, financier ou commercial de nature confidentielle fourni par un tiers sans le consentement de celui-ci lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers.
9. Pour ces motifs, les Propriétaires s'opposent à la divulgation à la Régie de l'énergie par Hydro-Québec des données historiques mensuelles de la contribution de leurs parcs éoliens sans que les mesures appropriées ne soient mises en place pour en préserver la confidentialité.
10. Considérant ce qui précède, il est impératif de protéger la confidentialité des informations en cause. Les Propriétaires demandent donc à la Régie de l'énergie de reconnaître le caractère sensible des données et d'émettre les ordonnances appropriées afin d'assurer le respect et la protection des informations confidentielles en question.
11. J'ai lu chacune des allégations contenues à la présente déclaration et tous les faits qui y sont rapportés sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :


ALEX COUTURE

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI

À Montréal, le 8 février 2019


Commissaire à l'assermentation pour le
district de Montréal

295892-9

ANNEXE A

PROJET ÉOLIEN

PROPRIÉTAIRES

Projet éolien Saint-Robert Bellarmin :

EEN CA Hermine Saint-Robert-Bellarmin
S.E.C. et Enbridge Saint-Robert-Bellarmin
wind project S.E.C.

Projet éolien Lac Alfred :

EEN CA Lac Alfred S.E.C. et Enbridge Lac
Alfred Wind Project S.E.C. et Société
d'Énergies Renouvelables de la Matapédia
S.E.C. et Énergie Renouvelable de la Mitis
S.E.C.

Projet éolien Massif du Sud :

EEN CA Massif du Sud S.E.C. et Enbridge
Massif du Sud Wind Project S.E.C.

Projet éolien Rivière-du-Moulin :

Eolien DIM S.E.C, Corporation du parc éolien
de la rivière-du-moulin Inc., Namunashu
S.E.C, Iohkwahs S.E.C et EEN CA Rivière du
moulin S.E.C.

Projet éolien Le Granit :

EEN CA Le Granit S.E.C. et Energie du
Granit Inc.

Projet éolien La Mitis :

EEN CA LA Mitis S.E.C. et Énergie
Renouvelable de la Mitis S.E.C.

Projet éolien Mont-Rothery :

EEN CA Mont-Rothery S.E.C. et MD1 Wind
S.E.C.

Projet éolien Nicolas-Riou

Parc éolien Nicolas-Riou, S.E.C.